



Enfant europeen abandonne 1956 en algerie

Par **richemont michel yves**, le 30/11/2010 à 15:15

Bonjour, je demande pardon pour les fautes d'orthographe; voila je suis ne a alger centre en 1956 adopte par une famille algerienne il mon donne une filiation un nom et prenom algerien j'ai vecu dans cette famille fils unique mon pere et decede 1980 et ma mere avant de mourire ma declre que je n'ete pas son fils legitime en 2010 le moi de juillet elle est decede le moi d'aout 2010 surpris de cette surprise information j'ai commencait a faire des recherches au niveau des archives de l'etat civil officieusement j'ai trouve que je faise l'objet un enfant abandonne le 08/10/1956 au niveau de la rue pellissier n 2 alger centre inscrit sur un pv de police suivi d'un pv d'audition de celui sui ma trouve au hool de cette immeuble (il ya toud les noms du temoin; du commissaire de l'arondissement competante de la surete urbaine et l'officier de l'etat civil et sur les quel et portee le n su dit pv disant que ce jour le 08/10/1956 le coursier a fait la decouverte d'un bebe viable ayant l'age de 15 jour une montion et portee (d'ont proces verbal en double exmplaire pour etre trnsmi a toutes fin utiles a monsieur le procureur de la republique a alger 2eme a monsieur l'inspecteur Departemental au service des enfants assistes a alger

la commissaire de police signe bonnet edouar (Sceau du commissariat du 4 ama arrondissement nous avons donne a cet znfant les prenom se michel yves et le nom de :richemont la presente inscription operes en application des positionsse l'article 58 su code civil par monsieur aussinac camille ce pv port le n 3649 ou le 3849 plus un autre pv de transcription de la doption) ma question est zs que j'au droit a recupere mon nom francais zvec l'acte de naissance? es que j'ai des droits enver la repubique francaise et qui sont mes droits ? je vous remercier d'avance avec tous mon profond respect

Par **mimi493**, le 30/11/2010 à 15:30

Vous avez manifestement fait l'objet d'une adoption plénière, donc aucun droit vis à vis de votre naissance et de la France.

Par **richemont michel yves**, le **16/12/2010 à 13:46**

bonjour votre reponse a mon probleme ma amene nul part vous pretendé que vue que j'ai fait l'objet d'une adoption pléniere "pas de droit en vere ma naissance "impossible vu que je ne suis pas celui que je prettend etre il faut appele un chat "un chat"et pas le contraire. la dexeme et que la france ne me doit aucainn droit . et pourtans c'est une loi francaise qui dit avoire protege la femme qui accouche ,et a le droit de garde le sillonce je suis l'ouvre de cette dicesion judiciaire elle ma enleve toute mon identite cette article vient au secours des meres bio mais pour leurs enfants sans commentaire ?je s'ait ce nait pas a vous que je me prend je suis victime je suis entrain de vivre pandu au milieux du ciel et de la terre (je decouvre qu'a lage de 54 ans que je suis venu de partous et de nul part sans une veritable filiation croiyer moi ses dure a l'avallé alors svp pour lamoure du ciel ne me blesser pas donner moi au moin un article qui confirme les deux reponses ci- non laissez d'autres gents m'aider pour retrouvee ma mere biologique et ma vrais patrie toutes est possible dans cette vie . sans façon et merci de m'avoire compris .

Par **mimi493**, le **16/12/2010 à 13:51**

La loi permettant d'accoucher sous X est pour prévenir les abandons "sauvages" d'enfant mettant en danger leur vie, et pour prévenir les infanticides (actuellement, car au départ, c'était pour empêcher la honte des soldats prisonniers)
Votre ressenti est important, mais ça ne change rien au niveau de la loi et de votre nationalité.

Vous pouvez tenter de retrouver votre génitrice (ce n'est pas votre mère) mais même si vous y arriviez, vous n'auriez AUCUN moyen d'établir une filiation avec elle.

Voici des associations qui aident à retrouver
(ADONX) Association pour le Droit aux Origines des enfants Nés sous X
600 résidence Parc des Eaux Vives
91120 PALAISEAU
Présidente : Maria Pia BRIFFAUT
Tél: 01 60 14 79 18

(CADCO) Coordination Des Actions Pour Le Droit A La Connaissance Des Origines
27 rue du Couëdic
75014 PARIS
Président : Pierre VERDIER
Tel : 01 43 22 05 48

Par **dafi**, le **06/05/2013 à 14:00**

bonjour au cas ou vous voulez me contacter **XXXXXXXXXXXX**

Par **samirsghir**, le **30/01/2015** à **23:53**

Salut je fille abandonnée née en Algérie à l'hôpital el attaf en 1956 le 11 juillet ; j'étais adoptée par une famille algérienne je cherche ma famille : Si j'ai des sœurs des frères Ou bien mes parents si ils existent voici mon numéro De téléphone 213 776 97 07 42 _ ou bien Mon compte sur facebook samirDzeko